

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Compte rendu résumé de la neuvième séance du Comité II

21 mars 2010: 11 h 10 – 12 heures

Président: W. Dovey (Nouvelle-Zélande)  
Secrétariat: J. Barzdo  
J. Sellar  
M. Silva  
Rapporteurs: K. Malsch  
J. Robinson

18. Examen de résolutions

Les Etats-Unis d'Amérique, en qualité de président du groupe de rédaction chargé d'examiner la question de l'approbation des permis, proposent, concernant le document CoP15 Doc. 18, annexe 11, d'inclure nouveau paragraphe f) suivant dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14), partie XIV:

- f) que les permis d'exportation et les certificats de réexportation soient approuvés, avec indication de la quantité, signature et timbre, par un fonctionnaire chargé de l'inspection, comme un douanier, dans la partie du document réservée à l'approbation de l'exportation. Si le permis d'exportation n'a pas été approuvé au moment de l'exportation, l'organe de gestion du pays d'importation peut, en liaison avec l'organe de gestion du pays d'exportation, voir s'il y a des circonstances atténuantes ou des documents ayant le même effet, afin de déterminer si le document peut être accepté ou non.

Le Secrétariat suggère de remplacer "peut, en liaison" par "devrait, en liaison" afin d'indiquer qu'il s'agit d'une recommandation; les Etats-Unis acceptent cette suggestion. Le Comité accepte le projet de texte.

30. Délivrance informatisée des permis

30.1 Outils pour la délivrance informatisée des permis

Le Secrétariat présente le document CoP15 Doc. 30.1 qui évoque l'élaboration d'outils pour la délivrance informatisée des permis. Il souligne que 30% des Parties mettent déjà au point leur propre système de délivrance informatisée des permis et que ce pourcentage devrait augmenter de façon exponentielle dans les années à venir. Il met l'accent sur le fait que la délivrance informatisée des permis n'est pas contraignante mais que ces outils permettraient de disposer d'une série commune de lignes directrices pour l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis conformes aux normes internationales, et de faciliter l'échange d'informations entre les Parties. Il note que le renforcement des capacités est essentiel pour aider les Parties qui souhaitent mettre en place un système de délivrance informatisée des permis. Le Secrétariat note que la délivrance informatisée des permis est plus sûre et qu'elle permet de retrouver des informations plus facilement qu'avec des documents imprimés, mais que les permis imprimés seront encore utilisés parallèlement aux permis électroniques. Soulignant la facilité d'échanger des informations, il note que la transmission électronique des données du rapport annuel au PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation permettrait d'acquérir une connaissance précieuse du niveau du commerce, en temps réel, et il invite instamment les Parties à examiner ces outils.

La Suisse, s'exprimant en tant que président du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques, remercie l'Italie, président sortant, pour son travail. Elle reconnaît l'importance des outils et les avantages qu'ils peuvent offrir pour l'établissement des rapports CITES et pour rendre le commerce légal plus sûr et plus rapide que le système actuel, mais elle admet aussi qu'il faudra les actualiser régulièrement. Soulignant que la délivrance informatisée des permis ne devrait pas être limitée à quelques pays, elle reconnaît la nécessité de renforcer les capacités. Elle prie instamment les Parties d'adopter les projets de décisions inclus dans l'annexe du document.

Le Guatemala, s'exprimant au nom de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, considère que l'intégration de la délivrance informatisée des permis est extrêmement importante, compte tenu notamment de l'obligation de mettre en place de tels systèmes dans le cadre des accords de libre-échange. Il offre l'appui de sa région pour la poursuite de l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis mais demande que les outils soient traduits dans les trois langues de travail de la Convention. Le Brésil et la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* déclarent partager l'opinion du Guatemala. Le Brésil informe le Comité qu'il utilise un système de délivrance informatisée des permis depuis 4 ans et que ce système s'est avéré plus sûr, plus rapide et meilleur marché. La *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* déclare qu'elle étudie la possibilité d'accueillir un atelier régional.

L'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, et appuyée par l'Algérie, accueille favorablement les outils et appuie les projets de décisions du Secrétariat visant à en poursuivre le développement, notant qu'ils pourraient renforcer la sécurité et réduire les possibilités de fraude. Elle estime que la préparation des outils et la promotion de leur utilisation sont conformes à son projet d'amendement inclus dans le document CoP15 Doc. 30.2, et considère que d'importants progrès ont été faits dans la mise en œuvre des décisions 14.56 et 14.57. La Jamaïque appuie elle aussi les trois projets de décisions et déclare qu'elle réexamine actuellement son système.

Les Etats-Unis, appuyés par l'Algérie, approuvent les commentaires de l'Espagne et soulignent la nécessité de renforcer les capacités. Ils se déclarent toutefois préoccupés de ce que les Parties n'ont pas eu suffisamment la possibilité d'évaluer les outils. Ils ne sont pas en mesure d'appuyer le premier projet de décision à l'adresse des Parties inclus dans l'annexe du document. La Malaisie, appuyée par l'Afrique du Sud et la Chine, partage l'opinion du Secrétariat selon laquelle le recours à la délivrance informatisée des permis devrait être volontaire, et elle suggère d'amender le premier projet de décision en remplaçant "les Parties devraient" par "les Parties sont encouragées à".

Les Etats-Unis proposent l'amendement suivant au projet de décision à l'adresse du Secrétariat: ajouter, dans la première phrase, après "des systèmes informatiques", les mots ", sous réserve de fonds externes disponibles".

Répondant aux préoccupations des Parties au sujet de la traduction, le Secrétariat déclare que la plupart des outils ne sont pas traduisibles mais que l'introduction sera traduite et qu'il est en train de mettre au point des matériels d'orientation dans les trois langues.

Les projets de décisions, avec les amendements proposés par la Etats-Unis et la Malaisie, sont acceptés par le Comité.

### 30.2 Révision proposée de la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14), *Permis et certificats*

L'Espagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, présente le document CoP15 Doc. 30.2 (Rev. 1) et souligne que les propositions d'amendements à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14), incluses à l'annexe au document, ne requièrent pas explicitement des Parties qu'elles adoptent la délivrance informatisée des permis.

Les Etats-Unis proposent un amendement sous "I. Concernant la normalisation des permis et certificats CITES", visant à amender comme suit le paragraphe b), sous "CONVIENT": "que les permis et certificats peuvent être délivrés sous forme imprimée ou sous forme électronique à condition que toutes les Parties impliquées aient accepté la forme électronique;".

Le Comité accepte le projet de révision de la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14) avec l'amendement proposé par les Etats-Unis.

La séance est levée à 12 heures.